



Maison Familiale Rurale
La Jaroussaye - JANZE

Rentrée 2020
INSCRIPTION
Contactez-nous
07.71.9.52.14



CAPa Métiers de l'agriculture

Scolaire / apprentissage

Formation par alternance



*Se former **Autrement** !
Pour un parcours réussi*

MFR - La Jaroussaye - 41, rue du Bois Rouge - 35150 Janzé
[02 99 47 04 52](http://www.mfr-janze.fr/) - <http://www.mfr-janze.fr/>



CAPa Métiers de l'Agriculture

NOUVEAU

Certificat d'Aptitude Professionnelle en 2 ans
Ruminants (bovin, ovin, caprin) – Grandes cultures



1er diplôme permettant
l'embauche du jeune sur les
exploitations en qualité
d'ouvrier qualifié

Conditions d'entrée – Prérequis :
Après la 3^{ème} de l'Enseignement
Général ou Professionnel
3^{ème} SEGPA (sur dérogation)



Thématique :
Les nouvelles technologies
au service de l'agriculture

Initiation
La robotique en agriculture
Pilotage de drone loisir



Diplôme de niveau V délivré par
les Contrôles en cours de formation
(CCF) + épreuves terminales



OBJECTIFS

Le titulaire du CAPa - MA se destine au secteur de la production agricole, en tant que salarié(e) qualifié(e) en agriculture. Il est capable de :

- Maîtriser la conduite de l'élevage laitier ou viande : alimentation, suivi de la reproduction, de l'état sanitaire, soin aux animaux, traite...
- Mettre en œuvre les opérations liées à la conduite des cultures fourragère et l'utilisation des matériels
- Assurer l'aménagement, aux travaux d'entretien et de maintenance des bâtiments et équipements d'élevage.

ORGANISATION DE LA FORMATION

- **Rythme de l'alternance** : 2 à 3 semaines en entreprise / 1 à 2 semaines à la MFR
- **Durée** : 400 heures/an soit 13 semaines/an à la MFR
- **Deux statuts possibles** :

Sous statut <u>scolaire</u>	En <u>apprentissage</u>
- 24 à 25 semaines de stage/an	- 35 semaines en entreprise/an
- Convention de stage signée entre la famille, le maître de stage et la MFR de Janzé	- Contrat d'apprentissage signé entre le jeune salarié, l'entreprise et le CFA - MFR de Janzé (voir au verso)
	- Positionnement à l'entrée en formation
	- Allègement du parcours possible en fonction des acquis

CONTENU DE LA FORMATION

Les enseignements visent à acquérir des compétences professionnelles au niveau des productions agricoles du territoire.

- **Enseignements Généraux :**
Français, Mathématiques, Histoire-géographie, Anglais
Education Socio-culturelle, Anglais, Informatique, EPS
- **Enseignements professionnels et techniques :**
Le salarié dans l'entreprise, Maintenance des matériels équipements et bâtiments –
Techniques et pratiques sur les ruminants (alimentation, santé, reproduction, bien-être, conduite d'élevage), Economie gestion - MIP (grandes cultures)

LES + DE LA FORMATION

- **Plans d'étude** : Réalisation de dossiers techniques, d'enquêtes sur le vécu professionnel pendant l'activité sur l'exploitation agricole
- **Activités liées à l'alternance** : Visites d'exploitations, organismes agricoles, salons agricoles, intervenants extérieurs...
- **Séjour Hors-Région** : découverte d'autres cultures, d'autres productions
- **Accompagnement personnalisé - suivi individualisé - aide** aux devoirs

L'apprentissage, une voie d'excellence...

Futur apprenti : pourquoi choisir l'apprentissage ?

À noter : pour pouvoir aboutir, ces démarches doivent être engagées **dès les mois de mars**.

L'apprentissage, c'est apprendre un métier en alternant périodes pratiques en entreprise et périodes de formation avec, à la clé, l'obtention d'un diplôme reconnu.

Un tremplin pour l'emploi

- Une première expérience professionnelle longue
- Un accompagnement par une personne qualifiée
- Une formation gratuite à un métier
- Un diplôme reconnu

Pour les jeunes de 16 à 29 ans révolus

Un salaire garanti et qui progresse

Un contrat à durée déterminée pouvant aller de 6 mois à trois ans, en fonction de la qualification préparée et du niveau de l'apprenti.

	Jusqu'à 17 ans	18/20 ans	21 ans et +
1^{ère} année CAPa 1	27% 416€	43% 662€	53% 816€
2^{ème} année CAPa 2	39% 601€	51% 786€	61% 939€

Montant du SMIC mensuel (brut) 1 539,42 euros au 01/01/2020

Autres avantages : Aides à l'hébergement, au transport et à la restauration, au permis...

Quelles sont les démarches ?

1. S'inscrire au CFA de la Maison Familiale Rurale de Janzé
2. Rechercher une entreprise d'accueil
 - Créer un CV et une lettre de motivation
Indiquer quelle est votre motivation pour le milieu, vos expériences de stage et/ou professionnelle (lieu, tâches, compétences), vos qualités, vos centres d'intérêts...
 - Lister les exploitations agricoles en fonction de votre projet professionnel.
 - Prendre RDV avec le professionnel
 - Recontacter les entreprises dans les 10 jours après votre passage

Parfois l'ordre de ces deux démarches est inversé.

3. Compléter et signer le contrat d'apprentissage en 3 exemplaires (la MFR vous aide dans vos démarches).

À noter : pour pouvoir aboutir, ces démarches doivent être engagées **dès le mois de mars**.

Futur employeur : pourquoi embaucher un apprenti ?

L'apprentissage, c'est former un jeune à vos méthodes de travail, dans le cadre de la préparation d'un diplôme. Après une période de formation initiale de 6 mois à 3 ans, il pourra progressivement être autonome.

Prendre un apprenti, c'est aussi préparer l'avenir et particulièrement la transmission de votre entreprise.

Une seule aide Pour plus de simplicité

Depuis le 1^{er} janvier 2019, l'aide unique aux employeurs d'apprentis remplace l'aide TPE jeunes apprentis, la prime régionale à l'apprentissage pour les TPE, l'aide au recrutement d'un apprenti supplémentaire et le crédit d'impôts Apprentissage.

3 conditions à remplir pour en bénéficier



Être une entreprise de moins de 250 salariés



Recruter un apprenti préparant un diplôme ou un titre à finalité professionnelle de niveau CAP au BAC



Avoir conclu un contrat d'apprentissage depuis le 1^{er} Janvier 2019

Montants et versement de l'aide

Par année d'exécution

1^{ère} année

4125€

Maximum

2^{ème} année

2000€

Maximum

3^{ème} année

1200€

Maximum

= 6125€ pour un contrat de 2 ans **= 7325€ pour 3 ans**

Le versement de l'aide est automatique à condition que l'employeur remplisse les démarches obligatoires : enregistrement du contrat et déclaration sociale nominative (DSN) de l'apprenti.

EXEMPLE : pour un apprenti de 16 ans qui prépare un CAPa Métiers de l'Agriculture dans une entreprise de moins de 11 salariés :

Estimation du coût pour l'employeur, déduction faite de l'aide unique et des exonérations de cotisations sociales

Année 1 : **73€ / mois**

Année 2 : **436€ / mois**

Simulateur de calcul de rémunération et d'aides aux employeurs sur www.alternance.emploi.gouv.fr